



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 26-28 février 2024

Distribution: générale

Point 4 de l'ordre du jour

Date: 16 février 2024

WFP/EB.1/2024/4-B/Rev.1

Original: anglais

Questions diverses

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de transport aérien

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de transport aérien. Il contient des informations actualisées sur la fourniture de services de transport aérien sûrs, efficaces et efficaces; les protocoles de sécurité et le respect des règles en vigueur; la durabilité environnementale; les mesures visant à rendre le personnel aussi performant que possible; les financements pérennes et souples; les solutions innovantes de transport aérien à des fins humanitaires; les partenariats stratégiques.

Coordonnateur responsable:

M. F. Frimpong

Chef

Service du transport aérien

courriel: franklyn.frimpong@wfp.org

Introduction

1. Le PAM continue de gérer le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), qui fournit des services communs de transport de passagers et de fret dans des contextes humanitaires et dont le rôle déterminant est largement reconnu. Par ailleurs, le Service du transport aérien du PAM assure aussi la prestation de services spécialisés et à la demande, notamment de pont aérien, de largage aérien et d'évacuation aérienne ainsi que des services bilatéraux spécifiques, à ses partenaires des Nations Unies et à d'autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement. En outre, le PAM a recours à son réseau d'organismes partenaires et de spécialistes du domaine du transport aérien pour appuyer les infrastructures nationales et régionales d'aviation et pour renforcer les normes locales de sécurité et de sûreté aériennes.
2. Une politique en matière de transport aérien a été élaborée comme suite au rapport sur les services de transport aérien établi par l'Auditeur externe du PAM en 2019, dans lequel avaient été soulignées l'importance de ces services pour les organismes des Nations Unies et pour la communauté humanitaire, ainsi que les particularités des risques et des modalités de financement connexes.
3. La politique en matière de transport aérien a été approuvée le 28 février 2023 lors d'une session du Conseil d'administration du PAM. Elle vise à définir la portée du mandat du PAM dans ce domaine et à décrire les principes directeurs, les objectifs et les leviers correspondants.
4. La politique énonce l'engagement pris par le PAM de fournir des services délégués, à la demande ou spécialisés à la communauté humanitaire, y compris à des partenaires de premier plan tels que les autres entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté diplomatique. Elle définit l'approche adoptée par le PAM s'agissant de coordonner les missions aériennes effectuées pour le compte de la communauté humanitaire, pour son compte propre ou pour celui de tiers – dans le cadre de services ponctuels ou spécifiques – et les critères permettant aux ONG de bénéficier de ces services. Elle décrit la relation entre le Service du transport aérien et l'Unité de la sécurité du transport aérien du PAM, les efforts faits pour renforcer les systèmes et les capacités dans le domaine du transport aérien aux niveaux national et régional, et les règles de financement s'appliquant aux activités couvertes. Enfin, elle prévoit la mobilisation de plusieurs leviers: partenariats, financement durable et personnel performant et capable de s'adapter.
5. La présente mise à jour offre une vue d'ensemble de la première année d'application de la politique, notamment en ce qui concerne les grands volets ci-après: la fourniture de services de transport aérien sûrs, efficaces et efficients; les protocoles de sécurité et le respect des règles en vigueur; la durabilité environnementale; les mesures visant à rendre le personnel aussi performant que possible; les financements pérennes et souples; les solutions innovantes de transport aérien à des fins humanitaires; les partenariats stratégiques.

Services de transport aérien sûrs, efficaces et efficients

6. Le Service du transport aérien du PAM est l'un des principaux prestataires de services de transport aérien sûrs et rapides. Entre janvier et décembre 2023, il a assuré de telles prestations dans le cadre de 21 opérations et desservi plus de 400 destinations sur 3 continents, permettant à plus de 385 000 acteurs de l'aide humanitaire et du développement d'accéder aux communautés ayant le plus besoin d'une assistance.

7. Dans chaque pays, toutes les opérations menées sur le terrain par le Service du transport aérien sont placées sous la houlette d'un comité de pilotage qui se réunit au moins deux fois par an pour examiner le fonctionnement de l'UNHAS et formuler des orientations générales à cet égard. Cette manière de procéder favorise une prise de décisions fondée sur la collaboration avec toutes les parties prenantes concernées et permet d'assurer une supervision stratégique au niveau national.
8. Le Service du transport aérien est doté d'une flotte composée d'appareils variés et spécialisés, de façon à pouvoir répondre aux besoins spécifiques des opérations d'aide humanitaire et de développement. Cette flotte comprend des aéronefs à voilure fixe, qui servent à transporter les travailleurs humanitaires et des cargaisons légères d'articles humanitaires, ainsi que des hélicoptères, qui permettent d'atteindre des endroits difficiles d'accès et dépourvus de piste d'atterrissage adéquate. Le PAM dispose actuellement de 144 avions et hélicoptères (voir l'annexe 1).

Protocoles de sécurité et respect des règles en vigueur

9. La sécurité constitue une priorité absolue pour le Service du transport aérien du PAM, qui applique des protocoles stricts et respecte les normes internationales du secteur de l'aviation. Le Service suit les lignes directrices de l'OACI et se conforme totalement aux normes et pratiques recommandées que publie cette dernière. Ses résultats remarquables en matière de sécurité témoignent de l'engagement du PAM dans ce domaine et contribuent à renforcer la confiance qu'il inspire en tant que prestataire de services de transport aérien dans des contextes difficiles.
10. L'Unité de la sécurité du transport aérien apporte son concours aux opérations de transport aérien du PAM en s'appuyant sur un système global qu'elle a institué afin de garantir un niveau acceptable de sécurité à tous les stades. Elle s'attache principalement à atténuer de façon systématique les risques en matière de sécurité aérienne dans le cadre des opérations du Service du transport aérien. Cette approche stratégique s'inscrit dans un cadre axé sur la performance et fondé sur les risques, et repose sur un souci d'amélioration en continu des normes de sécurité.
11. Un dispositif complet d'assurance de la sécurité a été mis au point en vue de garantir la qualité irréprochable des opérations de transport aérien menées à des fins humanitaires. Ce dispositif est régi par les principaux documents ci-après:
 - **Gestion des documents d'orientation et des instructions pratiques (HQ-ASU-WI 2020-03):** Ce document décrit le processus de contrôle de la gestion des documents d'orientation et des instructions pratiques, afin de garantir la clarté et l'application homogène des procédures de sécurité.
 - **Processus de formulation des recommandations relatives à la sécurité:** Ce processus permet de définir les normes et les flux de travail afférents à l'élaboration des recommandations relatives à la sécurité. Il englobe aussi l'élaboration des procédures de suivi de la mise en œuvre et de clôture des recommandations, de façon à ce que les préoccupations en matière de sécurité soient abordées de manière méthodique.
 - **Processus d'estimation des risques:** Ce processus permet d'obtenir une estimation globale du niveau de risque associé à un exploitant aérien ou à un type d'aéronef non enregistré auprès du PAM. Il est particulièrement pertinent lorsqu'il est nécessaire d'affréter un appareil particulier, avec un équipage spécifique, pour un itinéraire et un nombre de passagers donnés.

- **Lancement des opérations de largage aérien – évaluation des risques en matière de sécurité:** Ce document porte sur l'application et l'utilisation des évaluations des risques en matière de sécurité lors de la phase de lancement des opérations de largage aérien menées dans le cadre des missions de transport aérien du PAM sur le terrain. Il définit une approche normalisée permettant d'apprécier les risques qui sont associés à ce type d'opérations.

Durabilité environnementale

12. Le Service du transport aérien du PAM a mis en place un programme en faveur de l'environnement et de la durabilité, qui vise à concrétiser l'engagement pris par le PAM de toujours tendre vers une amélioration de l'environnement et une réduction de l'empreinte carbone des services de transport aérien qu'il administre, conformément à sa politique environnementale. Au moment de l'élaboration du présent rapport, il avait mené à bien les tâches relevant du pilier "Mesurer" et porté son attention stratégique sur les mesures du pilier "Réduire", montrant ainsi sa ferme détermination à continuer d'œuvrer pour l'environnement et de réduire son bilan carbone. Au cours de l'année passée, le Service a accompli plusieurs réalisations notables dans ce domaine:

- **Systèmes de gestion environnementale:** Le Service du transport aérien a fait en sorte que l'adoption d'un système de gestion environnementale figure parmi les prescriptions contractuelles minimales pour tous les transporteurs aériens. Grâce à l'appui et au suivi rigoureux qu'il a assurés, 69 pour cent des exploitants aériens faisant l'objet d'un accord à long terme ont appliqué avec succès un tel système.
- **Intégration d'indicateurs environnementaux dans les processus d'achat d'aéronefs:** Dans le cadre d'une nouvelle initiative, le Service du transport aérien a mis en place une composante environnementale qui doit être intégrée aux processus d'achat. Il a révisé l'outil d'analyse comparative des offres techniques et le descriptif normalisé connexe contenus dans les notes internes qui régissent la sélection finale des moyens aériens.
- **Participation du Service du transport aérien du PAM au Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour les carburants d'aviation durables de l'OACI:** Au dernier trimestre de 2023, le Service du transport aérien est devenu partenaire du Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour les carburants d'aviation durables de l'OACI. Dans le cadre de cette collaboration, il a accès à des informations essentielles sur les filières de production de carburants d'aviation durables, les limitations liées à l'utilisation de tels carburants, leurs avantages sur le plan environnemental et les possibilités d'élaboration de politiques relatives à leur utilisation et à leur mise au point.
- **Projet pilote visant à déterminer la faisabilité du recours à des groupes électrogènes au sol:** En 2023, le Service du transport aérien a lancé un projet pilote visant à déterminer la faisabilité du recours à des groupes électrogènes au sol à l'aéroport international de Kaboul; les groupes électrogènes devraient être livrés à l'opération de l'UNHAS en Afghanistan le 15 février 2024 au plus tard. Lors de la phase de test qui suivra, le Service et le fabricant s'emploieront ensemble à évaluer l'applicabilité de cette technologie et à quantifier les bénéfices environnementaux connexes.

- **Élaboration de directives sur la gestion des déchets en cabine:** Le Service du transport aérien a élaboré des directives sur la gestion des déchets en cabine afin d'aider les transporteurs aériens sous contrat à formuler des procédures à cet égard ou à adapter les procédures existantes. Ces directives prévoient un ensemble d'activités de renforcement des capacités qui sont conformes à la politique environnementale du PAM et aux meilleures pratiques du secteur au niveau international. Par ailleurs, le Service est en train de mettre au point un module en ligne de sensibilisation aux questions environnementales dans le domaine du transport aérien, qui sera accessible à l'ensemble du personnel du PAM.
13. Prises ensemble, ces initiatives témoignent de la ferme détermination du Service du transport aérien en matière d'intendance environnementale. Grâce à son cadre élargi de pratiques durables en matière de transport aérien, le Service contribue à la réalisation de l'objectif du PAM consistant à réduire son empreinte environnementale.

Mesures visant à rendre le personnel aussi performant que possible

14. Le Service du transport aérien du PAM est conscient que la bonne performance de ses effectifs est essentielle à sa réussite. C'est pourquoi il poursuit ses investissements dans le recrutement de professionnels qualifiés du transport aérien, leur formation et leur fidélisation, ainsi que dans la promotion d'une culture de l'excellence et de la capacité d'adaptation. Cet engagement lui permet de faire en sorte que ses effectifs soient dotés des compétences spécialisées et de la résilience requises pour travailler dans des contextes opérationnels complexes et dynamiques.
15. Le Service continue aussi de consacrer des ressources aux initiatives de renforcement des capacités, notamment à des programmes de formation pour le personnel et les partenaires au sol. Il dispose d'une unité spécialement chargée de superviser la mise en œuvre d'un solide plan de formation visant à garantir que le personnel soit toujours au fait des évolutions constantes du secteur. En outre, chaque année, les équipes des opérations sur le terrain de l'UNHAS organisent des séances de formation pour le personnel et les partenaires du PAM, sur des sujets tels que la sécurité et la sûreté aériennes, les opérations et le service clients. La plateforme numérique du PAM WeLearn comprend de nombreux cours et modules de formation interactifs, accessibles à l'ensemble du personnel, portant par exemple sur la promotion de la sécurité du transport aérien, le rôle des points de contact chargés de la sécurité aérienne (proposé par le centre ECCAIRS¹) ou encore la gestion des risques de sécurité liés aux systèmes d'aéronef non habité.

Financements pérennes et souples

16. Depuis le 12 mai 2023, le Service du transport aérien du PAM s'est doté d'un mécanisme de financement centralisé qui a permis d'accroître sensiblement les financements destinés à l'UNHAS en facilitant le versement de contributions multilatérales directes. Ce dispositif lui permet d'intensifier la prestation de services aux acteurs de l'aide humanitaire grâce à un cadre souple permettant d'octroyer des ressources en fonction des besoins opérationnels.
17. Le mécanisme, qui vient compléter les efforts classiques de levée de fonds déployés par les opérations sur le terrain, permet d'allouer des ressources aux opérations de l'UNHAS dans un pays donné. Les allocations sont adaptées de manière à répondre aux besoins des différentes opérations sur le terrain, garantissant ainsi la fourniture ininterrompue de services de transport aérien à l'appui des interventions humanitaires. Par ailleurs, le Service dispose ainsi de fonds rapidement disponibles et, partant, peut organiser sans tarder des secours en cas de crise.

¹ Centre européen de coordination des systèmes de notification des incidents d'aviation.

18. Le versement des fonds aux différentes opérations sur le terrain par le mécanisme est sous-tendu par une procédure opératoire normalisée. Celle-ci définit les critères d'allocation des ressources, garantissant ainsi la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'équité du processus d'attribution et témoignant de la détermination du Service du transport aérien à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance financière.
19. Il est à noter que le mécanisme de financement centralisé a suscité un regain d'intérêt chez les donateurs, dont ont bénéficié neuf opérations au cours des premiers mois de fonctionnement. Le montant des contributions confirmées s'établissait à 7,7 millions de dollars É.-U. à la mi-décembre 2023; d'après les projections, le montant total devrait atteindre 15,7 millions de dollars pour l'ensemble de l'année 2023.

Solutions innovantes de transport aérien à des fins humanitaires

20. Le Service du transport aérien du PAM continue de collaborer avec les principaux acteurs du secteur pour trouver des solutions innovantes et accroître ses capacités de prestation de services.
21. Il a par exemple recours à des systèmes d'aéronef non habité pour procéder aux largages aériens. Cette solution de pointe lui permet d'atteindre des endroits inaccessibles ou dangereux, garantissant ainsi l'acheminement rapide et précis de l'aide humanitaire. Les partenariats noués avec des constructeurs aéronautiques dans ce domaine témoignent de la détermination à offrir des services de transport aérien plus écologiquement rationnels et moins coûteux. Ainsi, en décembre 2023, le PAM a collaboré avec l'Autorité kényane de l'aviation civile pour organiser une démonstration d'un système de livraison par drone MiniFreighter. Ce type d'appareil permet le transport et le largage de 160 kilogrammes d'articles humanitaires par appareil et par voyage.

Partenariats stratégiques

22. Les partenariats stratégiques continuent d'aider le Service du transport aérien du PAM à tenir son engagement consistant à fournir des prestations de qualité. Les principales parties prenantes, telles que les gouvernements des pays d'intervention, les autorités de l'aviation civile, le secteur privé, les organisations internationales, les ONG, les autres entités des Nations Unies et les gouvernements donateurs, jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs ambitieux qui sont les siens.
23. Le maintien de contacts réguliers avec les grands acteurs du secteur est essentiel à la mise en œuvre de la stratégie du Service du transport aérien. Cette approche dynamique permet au PAM de rester à l'avant-garde des progrès technologiques dans ce secteur, tout en favorisant la mise en commun des connaissances et en élargissant les possibilités de renforcement des capacités pour son personnel.
24. La collaboration entre le PAM et les autorités de l'aviation civile relève ainsi des partenariats stratégiques. En novembre 2023, le Service du transport aérien a signé un important mémorandum d'accord avec l'Autorité de l'aviation civile de Charjah (Émirats arabes unis), qui contribuera à faciliter le renforcement des capacités de son personnel dans des domaines essentiels du transport aérien. Au moment de l'élaboration du présent rapport, des négociations étaient en bonne voie en vue d'établir des dispositifs de coopération similaires avec l'Autorité de l'aviation civile de Doubaï et l'Autorité générale de l'aviation civile des Émirats arabes unis.

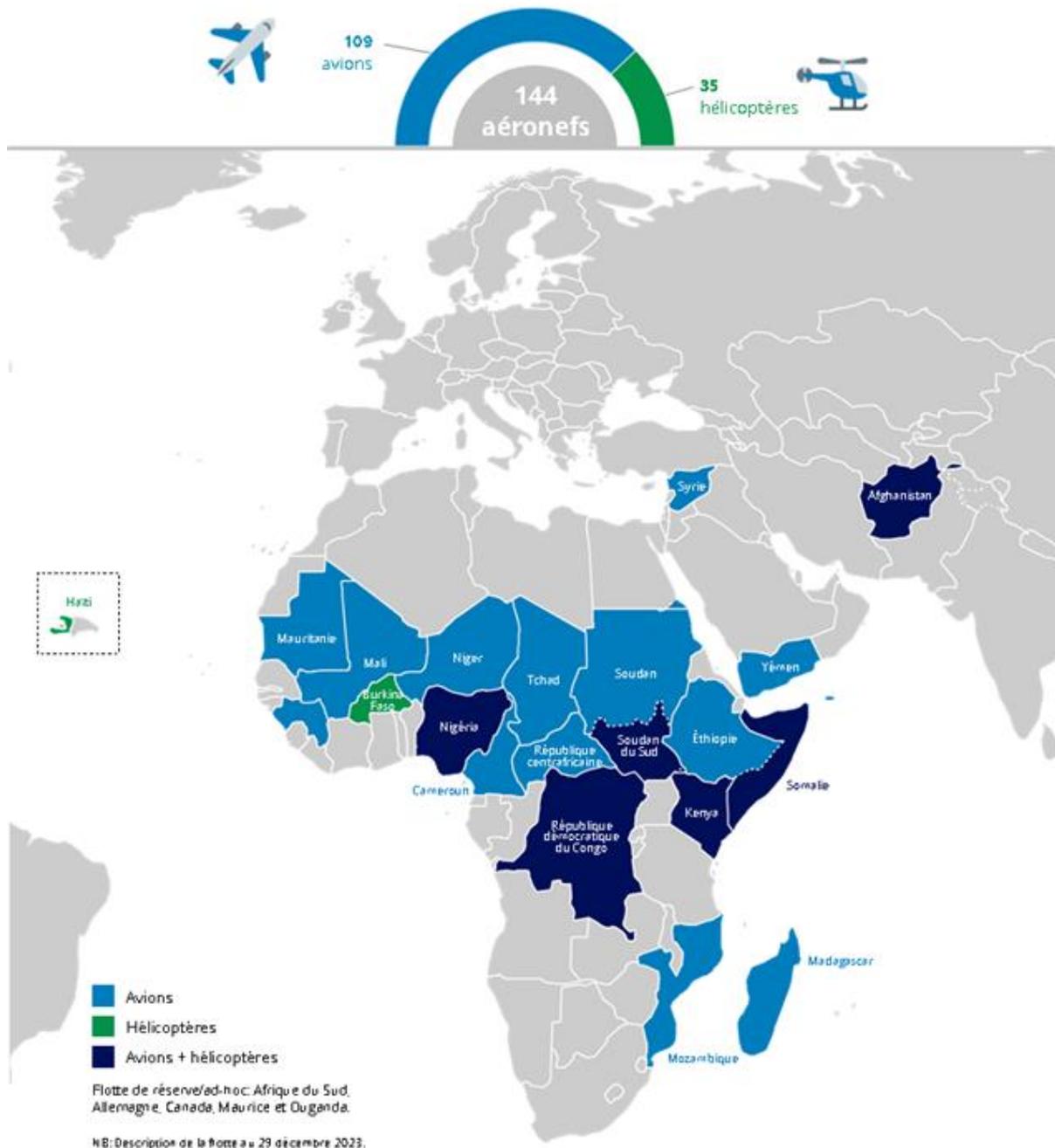
Conclusion

25. Le Service du transport aérien du PAM reste déterminé à appliquer pleinement sa politique en matière de transport aérien et à réaliser son objectif consistant à consolider la position du PAM en tant que prestataire incontournable de services essentiels de transport aérien à des fins humanitaires. Pierre angulaire du cadre opérationnel du Service, la politique montre combien le PAM est résolu à offrir des services de transport aérien qui soient sûrs, efficaces, efficaces et souples. Des avancées prometteuses ont été réalisées au cours des 10 premiers mois qui ont suivi l'adoption de cette politique, et certains engagements ont déjà été traduits en réalisations concrètes.

ANNEXE

Service du transport aérien du PAM

Description de la flotte en 2023



Liste des sigles utilisés dans le présent document

OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ONG	organisation non gouvernementale
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies